

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Bureau du 19 mai 2014

Décision n° B-2014-0017

commune (s): Francheville

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin des

Hermières et appartenant à la Commune de Tassin la Demi Lune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

Bureau du 19 mai 2014

Décision n° B-2014-0017

commune (s): Francheville

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin des Hermières et appartenant à la Commune de Tassin la Demi Lune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, dans le cadre de l'élargissement du chemin des Hermières à Francheville, une parcelle de terrain nu de 20 mètres carrés environ dépendant de la propriété de la Commune de Tassin la Demi Lune située en bordure de cette voie et cadastrée BE 5.

Aux termes du compromis, la Commune de Tassin la Demi Lune céderait la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 20 mètres carrés environ dépendant de la propriété de la Commune de Tassin la Demi Lune cadastrée BE 5, située chemin des Hermières à Francheville, et nécessaire à l'élargissement de cette voie.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2730, le 25 juin 2012 pour la somme de 1 250 000 € en dépenses.
- **4° Cette acquisition,** à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 fonction 822, et en recettes : compte 1328 fonction 822 exercice 2014.

Communauté urbaine de Lvon -	· Bureau du 1	19 mai 2014 -	Décision n°	B-2014-0017

3

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.